

Nombre de Membres en exercice: 27

Nombre de Membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 26

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 06/2023

## **OBJET: SOLIDARITE TURQUIE SYRIE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

L'an deux mil vingt-trois, le 27 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 20 mars 2023

Présents: BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BETTON Daniel, BERTUCCI Sandrine, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés: LAFOND Florian pouvoir à BRUNET Michel, BARRE Sylvie pouvoir à GRANGER Véronique, MAUSSERT Karine pouvoir à FAURE Christophe, MINGORANCE Anita.

Mme FAURE Nathalie est désignée Secrétaire de Séance.

Face à la tragédie humaine causée par le séisme dévastateur en Turquie et en Syrie, le Conseil Municipal souhaite exprimer toute sa solidarité envers les populations touchées.

En lien avec l'Association des Maires de la Drôme (AMF 26), le Conseil Municipal souhaite apporter une aide financière pour venir en aide aux très nombreuses victimes en soutenant les organisations non gouvernementales présentes sur le terrain.

Aussi, en complémentarité de l'aide internationale qui relève de la compétence de l'Etat, le Conseil Municipal accorde une subvention de 1 500 € à l'AMF 26.

En lien avec l'Association des Maires de France les sommes récoltées seront versées à l'ONG nationale ACTED.

## LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et e L. 1115- 1 ; Considérant que les valeurs de Liberté, Egalité et Fraternité, socle de notre République, guident les actions quotidiennes de notre collectivité ;

Considérant que le devoir de notre commune est d'assurer l'aide, le secours et la protection des populations à hauteur de ses compétences et moyens ;

Considérant que la situation en Turquie et en Syrie en nécessite un soutien humanitaire de notre commune ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'AMF 26 pour une action de solidarité aux sinistrés de Turquie et de Syrie.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Affiché le 28/03/2023

ID: 026-200056547-20230327-DE\_2023\_06-DE